



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE DE SFAX
Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax

Consultation N° CF- PAQ-4C-2-2023

**Acquisition d'équipements bureautiques destinés
à la Fabrique (Centre 4C)
de l'ISAMS**

Cahier des charges

Décembre 2023
La date est prolongée pour le 29 Avril 2024 à 12h

L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax compte acquérir les équipements bureautiques destinés à la Fabrique de l'ISAMS. Dans le cadre de son projet « la fabrique de formation et de prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS » financé dans le cadre du Projet d'Appui à la Qualité de l'enseignement supérieur "PAQ" (Accord de prêt n°8590-TUN).

ARTICLE 1 : OBJET

L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax (ci-après désigné par l'administration) se propose d'acquérir au profit du Centre 4C-ISAMS les équipements divers destinés à la Fabrique (Centre 4C) de l'ISAMS ci-dessous mentionnés :

Article	Désignation	Quantité
01	Réfrigérateur <ul style="list-style-type: none"> • Type : Mini bar • Volume utile total : 128 litres • Classe énergétique : 3 • Dimensions : 3 x 55 x 56 cm • Couleur : blanc • Garantie : 2 ans 	1
02	Micro-ondes <ul style="list-style-type: none"> • Volume 20 Litres • Puissance: 700 W • Tesnsion : 230 V 50 Hz • Plateau présent tournant de 24.5 cm • Minuterie de cuisson (durée maximum de 30min) • Dimensions : 262 x 452 x 332 mm (HxLxP) 	1
03	Cafetière <ul style="list-style-type: none"> • Puissance: 800W • Capacité: 1.4 Litres • Nombre de tasses: 10 à 14 Tasses • Type de cafetière: À filtre • Système: Anti gouttes • Porte filtre: Pivotant et amovible • Matériau: Plastique • Couleur: Blanc • Garantie: 2 ans. 	1
04	Bouilloire <ul style="list-style-type: none"> • Puissance 2200 W • Corps : Inox Noir • Capacité 1,7 litres 	
05	Canapé-lit <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : 192 x 89 x 89 cm • Poids : Max 65kg • Type de tissu : aspect velours • Couleur : gris • Pied : Métal chromé • Avec 2 coussins • Garnissage assise et dossier : Mousse / Ressorts Bonell 	1

Et ce, selon les conditions du présent cahier des charges et les spécifications techniques minimales ci-jointes.

Les soumissionnaires peuvent participer pour un ou plusieurs articles¹.

ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Est admis à soumissionner tout fournisseur (fabricant et/ou revendeur), capable de livrer et installer² l'un ou les équipements prévus par le présent cahier des charges dans le délai contractuel et garantir leur bon fonctionnement durant la période de garantie et assurer le service après-vente.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

L'offre est constituée par :

1. Le dossier technique.
2. Le dossier financier.

Le dossier technique et le dossier financier sont mis dans une enveloppe extérieure fermée et scellée, portant en plus de l'adresse L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax nom de l'établissement/CR), la mention suivante :

«NE PAS OUVRIR CONSULTATION N°CF- PAQ-4C-2-/2023 Relative à l'acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS » au profit du centre 4C de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax.

L'offre peut être envoyée par voie postale recommandée ou par rapide poste, à l'adresse suivante :

L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax, 34 Avenue 5 Août 3002 Sfax, Tunisie

L'offre peut aussi être déposée directement au bureau d'ordre central de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax contre un récépissé à la même adresse susmentionnée.

Dans les deux cas, la date limite de réception des offres est prolonger pour **la date pour le 29 Avril 2024** (le cachet du bureau d'ordre central du l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax faisant foi.

Toute offre qui parviendra après la date limite de réception fixée dans la présente consultation sera rejetée.

Les offres envoyées ou déposées, ne peuvent être ni modifiées, ni révisées, ni retirées après l'ouverture des plis.

Les pièces constitutives de l'offre sont les suivantes :

1. Le dossier technique (offre technique) :

- ✓ Le présent cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaire sur toutes les pages.

¹ A adapter selon la nature des équipements à acquérir (lot unique ou articles séparés)

² Si nécessaire

- ✓ Les formulaires de propositions techniques dûment remplis par le soumissionnaire, signés et portant son cachet.
- ✓ La documentation technique (prospectus et brochures) en original relative à l'offre portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- ✓ Un engagement écrit concernant le service après-vente (selon le modèle joint en annexes).
- ✓ Un engagement écrit concernant la fourniture des manuels d'utilisation et de maintenance (selon le modèle joint en annexes).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de l'administration depuis moins que cinq ans (selon le modèle joint en annexes).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur de non-influence (selon le modèle joint en annexes).

2. Le dossier financier (offre financière) :

- ✓ Le bordereau des prix (selon le modèle joint en annexes).
- ✓ La soumission par article (selon le modèle joint en annexes).

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix en Hors TVA (HT) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), leurs prix doivent être libellés en Dinars Tunisiens.

ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant soixante (60) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Pendant cette période, les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 5 : MODELE DE BORDEREAU ET CONDITIONS DES PRIX

Le soumissionnaire sera tenu de respecter le modèle de bordereau des prix figurant dans le modèle joint en annexes.

Les soumissionnaires doivent aussi présenter leurs prix en Hors TVA et en Toutes Taxes Comprises (TTC) en Dinars Tunisiens pour équipements complets pour être fonctionnels, livrés sur site, installés, essayés et mis en marche³.

En outre et d'une manière générale, les prix doivent être calculés pour équipements livrés, installés, essayés et mis en marche sur site⁴, franc de tous frais, aux risques et périls du titulaire de la commande/marché.

ARTICLE 6 : REPRESENTATION ET SERVICE APRES VENTE⁵

Le soumissionnaire doit s'engager par écrit à assurer le service après-vente par ses techniciens pendant un délai minimum d'un (01) an à compter de la réception provisoire des équipements objet de la commande/marché (conformément au modèle en annexe).

On entend par service après-vente, notamment, la maintenance, la réparation et la fourniture de pièces de rechange pour les équipements proposés.

³ Si la nature des équipements objet de la commande le nécessite

⁴ Idem note N° 3

⁵ Pour les équipements qui nécessitent un service après-vente

ARTICLE 7 : DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution commence à partir du lendemain de la date de la notification de la commande. Ce délai est fixé à 30 jours.

On entend par « délai global d'exécution » le délai imparti pour la livraison, l'installation et la mise en marche⁶ des équipements en question.

ARTICLE 8 : ANALYSE ET CHOIX DES OFFRES

Après avoir vérifié la conformité des offres avec l'objet de la commande et la vérification de toutes les pièces constituant l'offre, seront rejetées d'office :

- Les offres qui ne contiennent pas les formulaires de propositions techniques ;
- Les offres qui ne contiennent pas la documentation technique (prospectus et brochures) en original des équipements proposés ;
- Les offres non accompagnées du bordereau des prix ou de la soumission.

L'évaluation des offres s'effectuera, par la suite par article⁷, sur deux étapes :

Etape 1 : classement des offres financières

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre financière aux stipulations du présent cahier des charges. Une correction des erreurs matérielles et de calcul sera effectuée si nécessaire de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en toutes lettres, le montant en toutes lettres fera foi.
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi.

Les offres financières seront classées par la suite dans l'ordre croissant (de la moins-disante à la plus-disante) sur la base des prix en hors taxes. Le classement sera effectué par articles séparés.

Etape 2 : vérification de la conformité des offres techniques

Les soumissionnaires doivent présenter des offres ayant des caractéristiques techniques conformes aux spécifications techniques minimales ci-jointes.

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins-disante tel qu'elle ressorte du classement financier déjà effectué lors de la première étape.

Si l'offre la moins disante est conforme aux spécifications techniques minimales exigées, la commission d'évaluation propose l'attribution de l'article en question au soumissionnaire concerné.

Si l'offre la moins disante s'avère non conforme aux spécifications techniques minimales indiquées au cahier des clauses techniques particulières, la commission d'évaluation prononce son rejet. Il sera, par la suite, procédé, selon la même méthodologie pour les offres techniques concurrentes restantes en suivant le classement financier croissant.

L'évaluation s'effectuera par articles séparés⁸.

⁶ Idem note N° 3

⁷ A adapter selon la nature des équipements demandés. S'ils doivent être homogènes l'évaluation s'effectuera par lot et non pas par article

⁸ Idem note N° 7

ARTICLE 9 : CONFORMITE DU MATERIEL

Les équipements livrés doivent être conformes aux caractéristiques et spécifications techniques présentées dans l'offre. L'administration se réserve le droit de faire appel à des experts ou techniciens de son choix pour examiner les équipements à réceptionner.

ARTICLE 10 : DELAI POUR PROCEDER A LA RECEPTION DU MATERIEL

L'administration est dans l'obligation de procéder à la réception provisoire du matériel dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de la livraison.

Si la réception ne peut être faite, l'administration doit dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date de constatation, aviser le fournisseur des motifs pour lesquels elle ne peut procéder à la réception du matériel.

Une fois l'exécution de la commande/marché achevée, un procès-verbal de réception provisoire est rédigé et signé par les parties concernées.

La réception définitive du matériel sera prononcée à l'expiration du délai de garantie après que le fournisseur a honoré tous les engagements afférents à la commande/marché.

ARTICLE 11: MODE DE PAIEMENT

Le paiement du montant de la commande/marché sera effectué par virement bancaire ou postal au compte courant fourni par le fournisseur sur production de facture en quatre (04) exemplaires, accompagnée des bons de livraison correspondants, de l'attestation trimestrielle de solde en cours de validité ainsi que du procès-verbal de réception provisoire correspondant dûment signé par les parties concernées.

Les factures doivent porter obligatoirement la prise en charge par la partie bénéficiaire⁹. Ladite prise en charge doit comporter nom, prénom, qualité et signature du responsable avec date et cachet de la partie bénéficiaire.

Les bons de livraisons doivent porter obligatoirement le cachet du magasinier, la date de livraison et le numéro d'inventaire correspondants par article et par pièce.

Le mandatement des sommes dues au fournisseur doit intervenir dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le fournisseur a régularisé son dossier. L'agent comptable de L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax, doit payer le fournisseur dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la réception de l'ordre de paiement.

Le paiement reste tributaire des pièces exigées et du procès-verbal de réception provisoire correspondant.

ARTICLE 12 : GARANTIE

Le fournisseur garantit les équipements à livrer contre tout vice de fabrication ou défaut des équipements pendant un délai minimum d'un (1) an à compter de la date de réception provisoire des équipements. Cette garantie s'entend équipements, pièces de rechange et accessoires nécessaires, main d'œuvre et déplacement. Pendant cette période de garantie, le fournisseur s'engage, à titre préventif, d'assurer au moins deux visites d'entretien des équipements livrés.

Le fournisseur garantit que toutes les fournitures livrées en exécution de son marché/commande sont neuves et n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service, en totale conformité avec les normes internationales les plus récentes en vigueur et incluent les toutes dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Un test de bon fonctionnement de chacun des équipements doit être réalisé devant le représentant du fournisseur et en présence des futurs utilisateurs.

En cas de panne majeure nécessitant une immobilisation des équipements pour une période qui dépasse les deux (2) semaines, le délai de garantie sera prorogé d'autant.

⁹ La partie qui va bénéficier des équipements demandés

ARTICLE 13 : PENALITES DE RETARD

Pour chaque jour de retard, non justifié par écrit à l'avance, accusé dans l'exécution de la commande/marché, le fournisseur devra payer une pénalité calculée à raison de un pour mille (1‰) par jour de retard sur le montant de l'article en retard.

Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du montant TTC de l'article en retard.

ARTICLE 14 : REGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution de la commande/marché sera régie par :

- ✓ Le code de la comptabilité publique.
- ✓ Le décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics.

A Sfax Le

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom : Prénom :

Qualité :

(Cachet et signature)

Formulaires de proposition technique

- Le soumissionnaire doit remplir ces formulaires clairement en mentionnant explicitement les caractéristiques techniques des équipements proposés.

Article 1

Article	Désignation	Quantité
01	Réfrigérateur <ul style="list-style-type: none"> • Type : Mini bar • Volume utile total : 128 litres • Classe énergétique : 3 • Dimensions : 3 x 55 x 56 cm • Couleur : blanc • Garantie : 2 ans 	1

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques techniques proposées
Réfrigérateur	• Type : Mini bar	•
	• Volume utile total : 128 litres	•
	• Classe énergétique : 3	•
	• Dimensions : 3 x 55 x 56 cm	•
	• Couleur : blanc	•
	• Garantie : 2 ans	•

Article 2

Article	Désignation	Quantité
02	Micro-ondes <ul style="list-style-type: none"> • Volume 20 Litres • Puissance: 700 W • Tesnsion : 230 V 50 Hz • Plateau présent tournant de 24.5 cm • Minuterie de cuisson (durée maximum de 30min) • Dimensions : 262 x 452 x 332 mm (HxLxP) 	1

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques techniques proposées
Micro-ondes	• Volume 20 Litres	•
	• Puissance : 700 W	•
	• Tesnsion : 230 V 50 Hz	•
	• Plateau présent tournant de 24.5 cm	•
	• Minuterie de cuisson (durée maximum de 30min)	•
	• Dimensions : 262 x 452 x 332 mm	•

Article 3

Article	Désignation	Quantité
03	Cafetière <ul style="list-style-type: none"> • Puissance: 800W • Capacité: 1.4 Litres • Type de cafetière: À filtre • Système: Anti gouttes • Porte filtre: Pivotant et amovible • Matériau: Plastique • Garantie: 2 ans 	1

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques techniques proposées
Cafetière	• Puissance: 800W	•
	• Capacité: 1.4 Litres	•
	• Type de cafetière: À filtre	•
	• Système: Anti gouttes	•
	• Porte filtre: Pivotant et amovible	•
	• Matériau: Plastique	•
	• Garantie: 2 ans	•

Article 4

Article	Désignation	Quantité
04	Bouilloire <ul style="list-style-type: none"> • Puissance 2200 W • Corps : Inox Noir • Capacité 1,7 litres 	1

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques techniques proposées
Bouilloire	• Puissance 2200 W	•
	• Corps : Inox Noir	•
	• Capacité 1,7 litres	•

Article 5

Article	Désignation	Quantité
05	Canapé lit <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : 192 x 89 x 89 cm • Poids : Max 65kg • Type de tissu : aspect velours • Couleur : gris • Pied : Métal chromé • Avec 2 coussins • Garnissage assise et dossier : Mousse / Ressorts Bonell 	1

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques techniques proposées
Canapé lit	• Dimensions : 192 x 89 x 89 cm	•
	• Poids : Max 65kg	•
	• Type de tissu : aspect velours	•
	• Couleur : gris	•
	• Pied : Métal chromé	•
	• Avec 2 coussins	•
	• Garnissage assise et dossier : Mousse / Ressorts Bonell	•

ANNEXES

Annexe 01 : Engagement S.A.V et disponibilité de pièces de rechange

Annexe 02 : Engagement concernant la fourniture des manuels et documents techniques

Annexe 03 : Déclaration sur l'honneur en tant qu'agent public

Annexe 04 : Déclaration sur l'honneur de non-influence

Annexe 05 : Modèle de Bordereau des prix

Annexe 06 : Soumission par article.

Consultation N° CF- PAQ-4C-2/2023 financée dans le cadre du projet PAQ La fabrique de formation et de prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS
Acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS **au profit de L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax**

Annexe 01

**ENGAGEMENT CONCERNANT LE SERVICE APRES VENTE
ET LA DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE**

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

m'engage à assurer la représentation, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange des équipements proposés par mes soins dans le cadre de la consultation N°...../2018 pendant au moins un (01) an à partir de la date de la réception provisoire des dits équipements.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

Consultation N° CF- PAQ-4C-2/2023 financée dans le cadre du projet PAQ La fabrique de formation et de prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS
Acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS **au profit de L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax**

Annexe 02

**ENGAGEMENT CONCERNANT LA FOURNITURE DES MANUELS
ET DOCUMENTS TECHNIQUES**

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

m'engage à fournir tous les manuels d'utilisation et de maintenance ainsi que tous les documents techniques nécessaires (y compris CD, DVD et autres formats numériques) concernant les équipements proposés par mes soins dans le cadre de la consultation N°...../2018, en même temps que l'ensemble du matériel sus-indiqué.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

Consultation N° CF- PAQ-4C-2/2023 financée dans le cadre du projet PAQ La fabrique de formation et de prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS
Acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS **au profit de L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax**

Annexe 03

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'EXERCICE EN TANT QU'AGENT PUBLIC AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

déclare sur l'honneur que je n'étais pas un agent public au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ayant cessé mon activité depuis moins de cinq ans.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

Consultation N° CF- PAQ-4C-2/2023 financée dans le cadre du projet PAQ La fabrique de formation et de prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS
Acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS **au profit de L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax**

Annexe 04

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

déclare sur l'honneur et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché/commande et des étapes de sa réalisation.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

**Consultation N° CF- PAQ-4C-2/2021 financée dans le cadre du projet PAQ La fabrique de formation et de
prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS
Acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS au profit de L'Institut Supérieur
des Arts et Métiers de Sfax**

Annexe 05

BORDEREAU DES PRIX

Article	Désignation	Marque et référence	Q.	Prix en D.T. / H.T (*)		Taux TVA	Prix en D.T. / T.T.C.	
				Prix Unitaire	Prix total		Prix Unitaire	Prix total
01								
02								
03								
04								
05								

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

Consultation N° CF- PAQ-4C-2/2023 financée dans le cadre du projet PAQ La fabrique de formation
et de prototypage numérique pour l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'ISAMS
Acquisition d'équipements bureautiques destinés à la Fabrique De l'ISAMS **au profit de** L'Institut
Supérieur des Arts et Métiers de Sfax

Annexe 06

SOUSSION POUR L'ARTICLE N°.....

Je soussigné (1) agissant en qualité de (2)
..... de la Société (3) sise au (4)
..... Boite Postale : Code Postal :
..... Ville :

Téléphone : Fax : E-Mail :

Usine (adresse) :

Adresse et Site INTERNET :

Registre de commerce N° : Ville :

Matricule fiscale :

Affiliation à la CNSS N° :

Domiciliation bancaire :

C.C.B. N°:

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatifs à la Consultation N°/2018 concernant l'acquisition d'équipements au profit de (inséré le nom de l'établissement bénéficiaire) et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant de ma soumission pour l'article N°..... est de :

Montant Hors Taxes : Dinars Tunisiens HTVA

Montant de la TVA : Dinars Tunisiens.

Soit un Total Toutes Taxes Comprises de :

..... DT TTC (en chiffres).
.....
..... DT TTC (en toutes lettres).

Le délai d'exécution global pour l'article N° est fixé à jours y compris dimanches et jours fériés, compté à partir du lendemain de la date de notification de la commande.

La durée de garantie de l'article N°.... est de comptée à partir de la date de réception provisoire.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

(4) Adresse de la société.